

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 17 décembre (17/12/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,
Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,
M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**,

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur le Maire), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Christine HEMERY), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoints**,
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Gilles BENECH), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Sandrine PIAROU, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur GOZZO est nommé secrétaire de séance.

11 – 17 décembre 2019

11. Budget – vote du budget primitif 2020 – budget principal

Rapporteur : Madame HEMERY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 13 novembre 2019,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 5 décembre 2019,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 21 voix pour, 1 voix contre (M. CALVI) et 5 abstentions (Mmes CASTRO,
CLARMONT, DULAC ; MM. BENECH, GUILLAMAT),

ADOpte le budget primitif de 2020 de la Commune équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

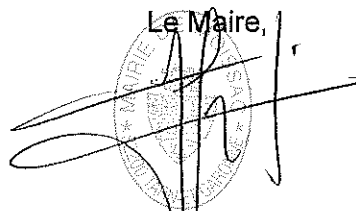
FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	13 892 507.00	15 882 880.00
Opérations d'ordre	2 078 373.00	88 000.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	15 970 880.00	15 970 880.00
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	6 798 255.00	4 807 882.00
Opérations d'ordre	188 000.00	2 178 373.00
TOTAL INVESTISSEMENT	6 986 255.00	6 986 255.00
BUDGET TOTAL	22 957 135.00	22 957 135.00

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

DONNE délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Monsieur Le Sous-Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme

Moissac le 19 décembre 2019

Le Maire,


Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :